



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **14 janvier 2013**

Délibération n° 2013-3452

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Cotisations et renouvellement des adhésions à des associations et organismes - Année 2012

service : Direction de l'évaluation et de la performance

Rapporteur : Monsieur Plazzi

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 4 janvier 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 16 janvier 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoïn, MM. Barret, Barthélémy, Mme Baume, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Mme Laurent, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, M. Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Daclin (pouvoir à Mme Tifra), Bernard R. (pouvoir à M. Kabalo), Mmes Ait-Maten (pouvoir à M. Flaconnèche), Bailly-Maitre (pouvoir à M. Genin), M. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mme Benelkadi (pouvoir à Mme Frih), MM. Braillard (pouvoir à M. Arrue), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Darne JC. (pouvoir à M. Ferraro), Fleury (pouvoir à M. Abadie), Mme Ghemri (pouvoir à M. Albrand), MM. Havard (pouvoir à Mme Dagorne), Lambert (pouvoir à M. Chabrier), Mme Laval (pouvoir à M. Petit), MM. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Léonard (pouvoir à M. Quiniou), Martinez (pouvoir à M. Crédoz), Pili, Pillon (pouvoir à M. Grivel), Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Roche), Thévenot (pouvoir à M. Vaté), Touraine (pouvoir à M. Lebuhotel), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : MM. Barge, Giordano, Vial.

Conseil de communauté du 14 janvier 2013**Délibération n° 2013-3452**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Cotisations et renouvellement des adhésions à des associations et organismes - Année 2012**

service : Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 19 décembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine de Lyon adhère à diverses associations en raison de l'intérêt que représentent leurs activités pour la Communauté urbaine.

Depuis 2012, la Communauté urbaine délibère annuellement le versement de ses cotisations afin de réaffirmer l'intérêt de l'adhésion pour la Communauté urbaine et prendre en compte les évolutions des cotisations annuelles.

2 délibérations ont ainsi été présentées au Conseil de communauté, n° 2012-2917 du 16 avril 2012 et n° 2012-3244 du 10 septembre 2012. Elles concernaient respectivement :

- en avril : 38 renouvellements pour un montant de 369 123,64 € et l'adhésion à 2 nouvelles associations pour un montant de 9 700 €,
- en septembre : 11 renouvellements pour un montant de 28 742,24 € et l'adhésion à 3 nouvelles associations pour un montant de 10 195,65 €.

Le présent dossier a pour objet de proposer le versement des dernières cotisations à régler pour 2012, concernant 7 associations, dont une à laquelle la Communauté urbaine cotisera pour la 1^{ère} année d'adhésion.

Renouvellement d'adhésions et cotisations 2012

Le tableau ci-dessous récapitule les associations auxquelles la Communauté urbaine a adhéré par délibération du Conseil et le montant de la cotisation annuelle.

Sigle	Nom de l'organisme	Direction opérationnelle concernée	Montant de la cotisation 2012 (en €)
ARADEL	Association Rhône-Alpes des professionnels du développement économique local	Délégation générale au développement économique et international/direction des services aux entreprises	4 000,00
MFQ	Mouvement français pour la qualité	Direction de l'eau	895,00
PS-Eau	Programme solidarité eau	Direction de l'eau	1 000,00
Trans-Europe TGV Rhin Rhône Méditerranée	Association de promotion de la ligne TGV Rhin-Rhône	Délégation générale au développement urbain/direction de la planification et des politiques d'agglomération	10 679,00
FNCCR	Fédération nationale des collectivités concédantes et régies	Direction de l'eau	6 200,00
CAREX	Cargo Rail EXpress	Délégation générale au développement urbain/direction de la planification et des politiques d'agglomération	2 500,00
Total			25 274,00

Nouvelle adhésion : versement de la cotisation 2012 à l'association Club des villes d'accueil de l'Euro 2016

La Communauté urbaine a adhéré à l'association Club des villes d'accueil de l'Euro 2016 par délibération n° 2011-2573 du Conseil du 21 novembre 2011 et a désigné monsieur Thierry Brailard comme représentant.

Cette association, présidée par monsieur Maurice Vincent, a pour objet de rassembler les villes et collectivités d'accueil du championnat d'Europe des nations de football de 2016, afin de préparer l'Euro et ainsi constituer une force de dialogue et de propositions face aux organisateurs de l'événement.

Le budget de l'association est réparti entre les 11 villes ou collectivités hôtes (Bordeaux, Lens, Lille, Lyon, Marseille, Nancy, Nice, Paris, Saint Denis, Saint Etienne et Toulouse). Lors de l'adhésion en 2011, le montant de la cotisation répartie entre les membres n'avait pas encore été fixé.

Ce montant a depuis été fixé à 4 000 € pour la cotisation 2012 lors de l'assemblée générale constitutive de l'association du 26 septembre 2012 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Décide de reconduire les adhésions auprès des associations et des différents organismes ci-dessus présentés pour la somme de 25 274 €.

2° - Approuve le versement de la cotisation 2012 à l'association Club des villes d'accueil de l'Euro 2016 d'un montant de 4 000 €.

3° - Autorise monsieur le Président à signer tout acte relatif à ces adhésions.

4° - Les dépenses de fonctionnement seront prélevées sur les crédits inscrits pour l'exercice 2013 :

- au budget principal - compte 6281 - fonction 01 - opération n° 0P28O2303, pour un montant de 21 179 €,

- au budget annexe des eaux - compte 6281 - fonction 01 - opération n° 1P28O2303, pour un montant de 4 100 €

- au budget annexe de l'assainissement - compte 6281 - fonction 01 - opération n° 2P28O2303, pour un montant de 3 995 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 16 janvier 2013.